

pe Gilbert présente SE E Philippe JUNION



Course cycliste pour juniors internationaux Dossier technique

























Etape 1 | Samedi 9 octobre 2021

Harzé > La Gleize (82 km)

10h30 > 11h40 Inscriptions, dossards Inschrijvingen, rugnummers

ECOLE COMMUNALE LE GRAND MONT 107 RUE DE BASTOGNE - 4920 HARZÉ

Vestiaires / kleedkamers:

ECOLE COMMUNALE LE GRAND MONT 107 RUE DE BASTOGNE - 4920 HARZÉ

11h55: Briefing

Tirage au sort des véhicules / Begeleiders ECOLE COMMUNALE LE GRAND MONT 107 RUE DE BASTOGNE - 4920 HARZÉ

12h45 : Briefing sécurité

ECOLE COMMUNALE LE GRAND MONT 107 RUE DE BASTOGNE - 4920 HARZÉ

Photo-finish:

double dossard / dubbel rugnummers

13h55: Départ officiel / Officiele start

ECOLE COMMUNALE LE GRAND MONT 107 RUE DE BASTOGNE - 4920 HARZÉ

vers / omstreeks 16h00:

Arrivée / aankomst RUE DE L'EGLISE, 11 - 4987 LA GLEIZE

Podium:

Cérémonie protocolaire : Les trois premier Le leader du classement général Le vaingueur du G.P.M.

Vestiaires arrivée / kleedkamers : RUE DE L'EGLISE, 11 - 4987 LA GLEIZE

Contrôle médical / Medische controle :

CLUB HOUSE DU TENNIS RUE DE L'EGLISE, 11 4987 LA GLEIZE

Permanence / permanentie :

ÉCOLE COMMUNALE RUE DE L'EGLISE, 11 4987 LA GLEIZE

Zone de départ [ÉTAPE 1 et 2]

107 rue de Bastogne - 4920 Harzé

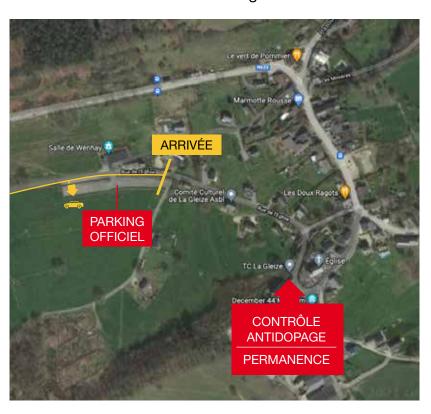
ÉCOLE DE HARZÉPARKING
OFFICIEL

PARKING OFFICIEL INSCRIPTION SIGNATURE Ecole Communale de Harzé

Zone après l'arrivée

Tennis Club House - 11 rue de l'Eglise - 4987 La Gleize

[ÉTAPE 1]



Etape 2 | Dimanche 10 octobre 2021 Harzé > Remouchamps (118 km)

Vestiaires / kleedkamers:

ECOLE COMMUNALE LE GRAND MONT 107 RUE DE BASTOGNE - 4920 HARZÉ

12h30 : Départ officiel / Officiele start

ECOLE COMMUNALE LE GRAND MONT 107 RUE DE BASTOGNE - 4920 HARZÉ

vers / omstreeks 15h30 : Arrivée / aankomst

ESPLANADE DE LA REDOUTE

REMOUCHAMPS

Podium:

Cérémonie protocolaire :

Les trois premiers de la 2e étape Les trois premiers du général Le vainqueur du G.P.M. général

Vestiaires arrivée / kleedkamers :

CENTRE RÉCRÉATIF

10 RUE MARSALE - 4920 REMOUCHAMPS

Contrôle médical et remise des prix Medische controle, en prijsuitreiking :

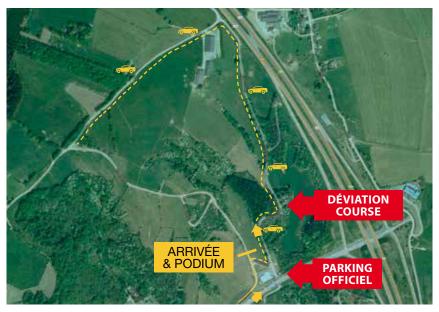
CENTRE RÉCRÉATIF

10 RUE MARSALE - 4920 REMOUCHAMPS

Zone d'arrivée

[ÉTAPE 2]

Côte de la Redoute



Zone après l'arrivée

[ÉTAPE 2]

10 rue Marsale - 4920 Remouchamps





Organisation du GUIDON D'OR Fan club Philippe Gilbert

9-10 octobre 2021

Epreuve U.C.I. 2.1 pour juniors

Directeur de course :

GILON Christian

Rue du Bassin, 8 4800 VERVIERS

GSM: +32 498 578 312 E-mail: cgilroy@skynet.be

Directeur de course adjoint :

GILBERT Jeannot

Rue Bellinheid 12 B 4920 REMOUCHAMPS GSM: +32 474 220 545 E-mail: jeangilbert@hotmail.fr

Coordinateur sécurité :

GILBERT Christian rue Bellevue,1

4920 HARZE

GSM: +32 474 95 80 08 sophierixhon@hotmail.com

Responsable équipes :

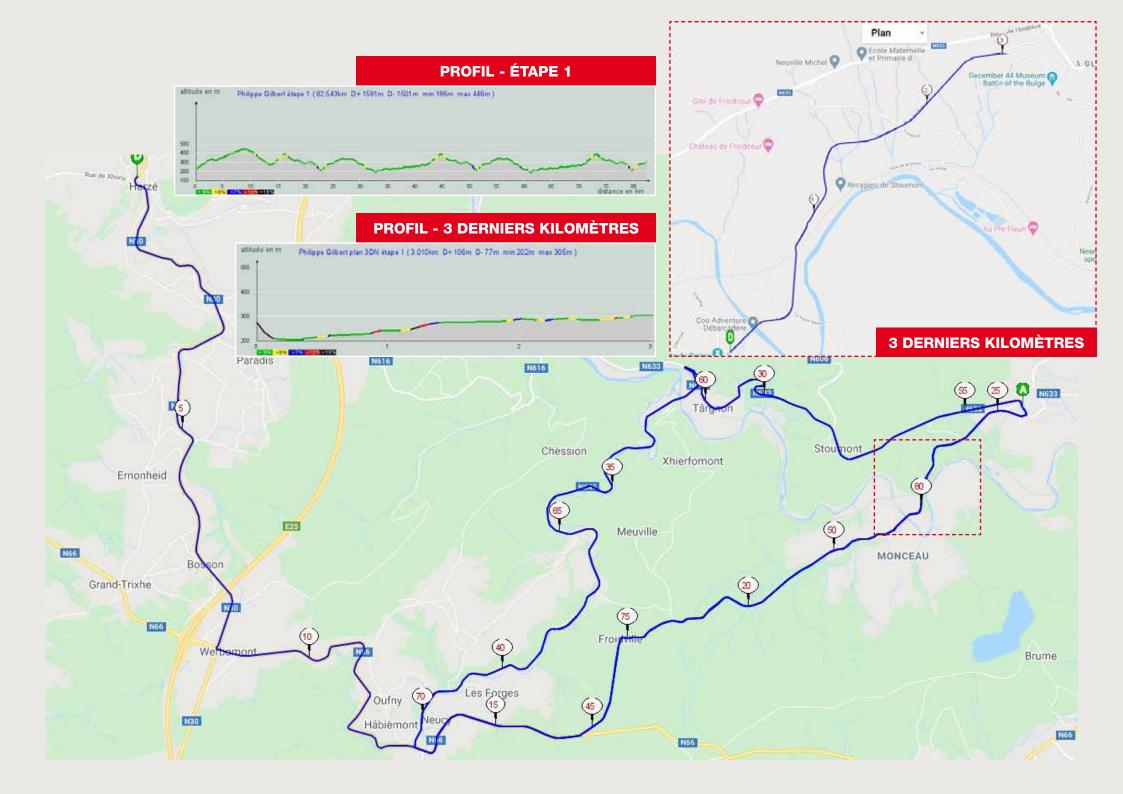
WAUCOMONT Roger

Avenue de la Libération,1 4920 AYWAILLE GSM: +32 473 620 613



Etape 1 | Samedi 9 octobre 2021 | Harzé > La Gleize (82 km)

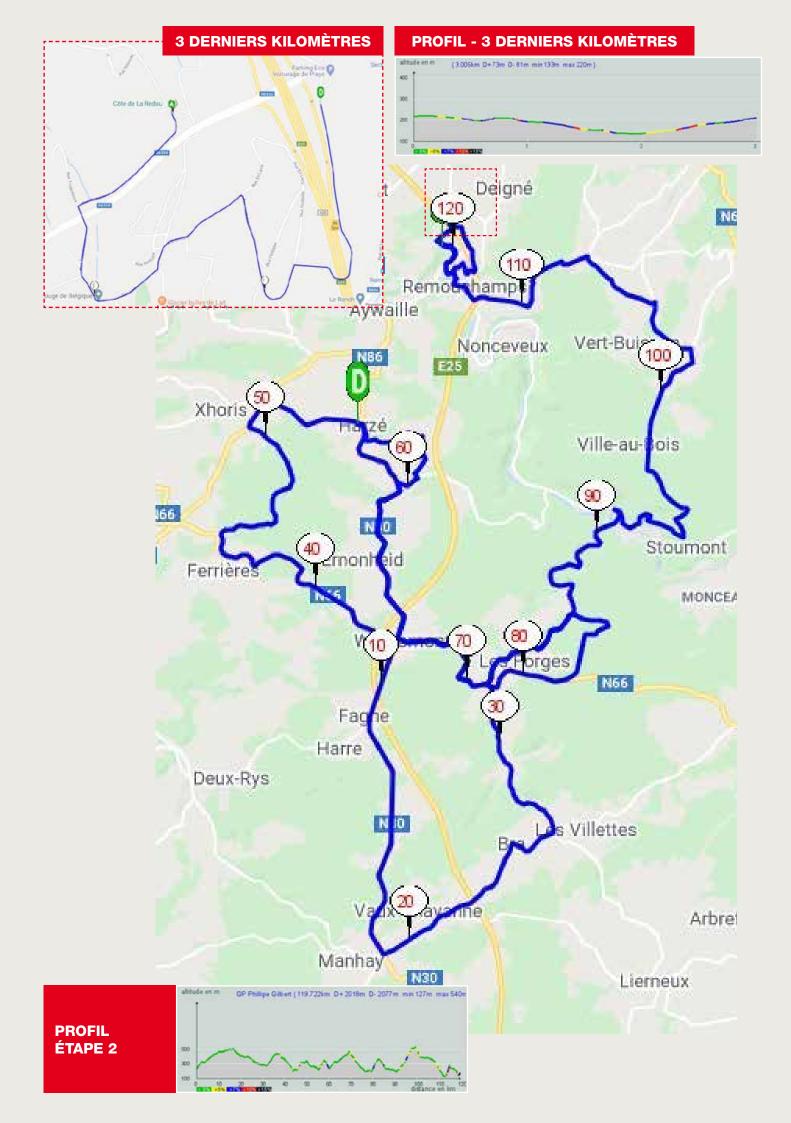
Communes	Rues de passages	Kms	Kms	38	42
		Р	R	kms/h	kms/h
AYWAILLE	Départ officieux Ecole communale Le Grand Mont 107rue de Bastogne 4920 Harzé en cortège sur 750 m par les rues :			13h55	13h55
	N30 rue de Bastogne, N30 Houssonloge				
	Départ officiel : M N30 Houssonlonge, km 0,4 N30 Pouhon, N30 Grand'Route,	0	82	14h00	14h00
FERRIERES	Werbomont N30 Bosson, km 5,7 N66 route de Stavelot	3	79	14h05	14h04
STOUMONT	Chevron N66 route de Stavelot, km 10,7 N66 route de Huy, km 13,5 dir Rahier, km 14,7 Froidville,	7,3	74,7	14h12	14h10
	km 15,9 rétrécissemment à dr, KM 18,8 Cheneux, km 19,2 Chicane, km 20,8 Zone déchets km 21,1	15,9	66,1	14h25	14h23
10177177	WO km 22,8 La Gleize rue de l'Eglise				
1 ^{er} PASSAGE DE LA LIGNE	GPM 1 Côte de la Gleize	23,2	58,8	14h36	14h32
STOUMONT	rue de lEglise , N633 rue du Centre, km 23,6 N633 route de l'Amblève, WI(km 26)	23,3	58,7	14h37	14h33
	km 26,2 Stoumont N633 route de l'Amblève, km 26,3 îlot central, km 27,4 îlot central,				
	km 29,3 Targnon N633 gare de Stoumont, km 30,1 N645 La Lienne dir Lierneux,	29,3	52,7	14h46	14h42
	km 30,6 Zone déchets km 40, km 34,5 camping Les Salins,WO(km 36) km 38,6 Les Forges N645 La Lienne,				
	km 40,1 Neufmoulin N66 route de Huy dir Malmedy, km 42,9 dir Rahier, km 44,1 Froidville,	40,1	41,9	15h03	14h57
	km 45,3 1 rétrécissemment à dr, WI(km 45,5) KM 48,2 Cheneux, km 48,7 1 Chicane,				
		45,3	36,7	15h12	15h05
	km 50,1 Zone déchets km 50,4 km 52,2 La Gleize rue de l'Eglise WO(km 52,2)		1		
2° PASSAGE DE LA LIGNE	GPM 2 Côte de la Gleize	52,6	29,4	15h22	15h15
STOUMONT	rue de lEglise , N633 rue du Centre, km 53 N633 route de l'Amblève, km 55,6 Stoumont N633 route de l'Amblève, WI(km 55,4)	52,7	29,3	15h23	15h16





Etape 2 | Dimanche 10 octobre 2021 Harzé > Remouchamps (118 km)

Communes	Rues de passages	Kms P	Kms R	38 kms/h	42 kms/h
AYWAILLE	Départ officieux Ecole communale Le Grand Mont 107rue de Bastogne 4920 Harzé en cortège sur 750 m par les rues :	r	n	12h25	12h25
	N30 rue de Bastogne, N30 Houssonloge				
	Départ officiel : M N30 Houssonloge, km 0,4 N30 Pouhon, N30 Grand'Route,	0	118	12h30	12h30
FERRIERES	Werbomont N30 Bosson, km 5,1 N30 route d'Aywaille, km 5,7 N30 route de Bastogne dir Manhay	3	115	12h35	12h34
Province Luxembourg	Harre N30 route de Bastogne, km 11,2 N30 Chêne-al-Pierre, km 11,5 11 îlot central, N30 En Pierreux,	7,2	110,8	12h41	12h40
Manhay	km15,9 N30 Manhay,km15,7 Sur Les Monts,km17,2 N651Vaux-Chavanne Bas-Vâ, Hazalle				
	km 18 N651 rue des Bousinnes dir Bra, km 19,7 N651 passage sur E25,	18,7	99,3	13h00	12h57
Province Liège Lierneux	Bra, km 23,6 Les Villettes N645 Fond Lienne dir Stoumont, km 26,5 N645 Trou de Bras Fond Lienne	21,5	96,5	13h04	13h01
STOUMONT	Chevron N645, km 29,2 N66 Neufmoulin route de Huy début GPM 1,	28,2	89,8	13h15	13h10
FERRIERES	Werbomont N66 route de Stavelot, km 33,9 GPM 1 Côte de Werbomont (arrêt du TEC),	32,8	85,2	13h22	13h17
	km 34,2 N66 route de Huy, km 34,4 Zone déchets km 34,7, km 36 N66 Le Grand Trixhe,	37,5	80,5	13h29	13h24
	 km 37,5 N66 Ferrières route de la Vicomté, km41,1 N66 route de Malacord, N66 Landrecy, km 42,4 Chemin Royal dir Ferot, rue Férot-le-Fourneau, 	37,3	80,5	131129	131124
	km 43,7 La Rouge Minière début GPM 2, km 44,4 La Rouge Minière,	43,7	74,3	13h39	13h32
	km 45,2 GPM 2 Côte de La Rouge Minière, km 46,3 rue Saint Roch,	10.1	60.6	13h46	13h39
AYWAILLE	km 48,4 N86 route de Marche dir Liège, km 49,3 route de Harzé	48,4 50,5	69,6 67,5	13h50	13h42
AIWAILLL	Harzé route de Xhoris, KM 52,6 N30 rue de Bastogne, WO km 53 rue du Pré de Lhoneux,	30,3	07,5	131130	151142
	km 53,2 Cousin Berlinois,km 54,5 Priestet, km 55,6 GPM 3 Côte de Priestet(route à G),				
	km 53,2cousin Berlinois,km 54,5 >> Priestet, km 55,6 GPM 3 Côte de Priestet(route à G),				
	km 55,8 rue du Pré clamin, km 56,1 rue Benister, km 56,3 rue de la Fagne,				
	km 57 → Houssonloge N616 rue de Lorcé, km 57,8 ← N30 Houssonloge, N30 Grand'Route,	57	61	14h00	13h52
FERRIERES	Werbomont km Zone déchets km km 62,1 début RAVITAILLEMENT, km 63 zone déchets km 63,6	60,9	57,1	14h06	13h57
STOUMONT	N66 route de Stavelot	65,1	52,9	14h13	14h03
0.00	Chevron N66 route de Stavelot, km 68,5 Neufmoulin N645 La Lienne, km 69,7 Les Forges N645 La Lienne,	03,1	32,3	141113	141103
	km 72,5 Moulin de RahierN645 La Lienne, km 77,7 Xhierfomont dir Rahier,	72,5	45,5	14h24	14h14
	km 80,7 GPM 4 Côte de Xhierfomont, km 82,6 Moulin de Rahier ,	80,7	37,3	14h37	14h25
	km 83,7 Moulin de RahierN645 La Lienne km Zone déchets km	89,6	28,4	14h51	14h37
	km 89,6 carrefour N645-N633 N633 La Lienne dir Stoumont début GPM 5,	03,0	20,4	141131	141137
	km 90,4 Targnon N633 route de l'Amblève, km 92,4 Stoumont 1 îlot central, km 92,9 N606 route de Spa,				
	km 96,1 GPM 5 Côte de La Vecquée,	96,1	21,9	15h02	14h47
THEUX	La Reid N606 route de Stoumont, km 98,9 N606 rue Haute Desnié, km 100,1 N606 Desnié,	96,8	21,2	15h03	14h48
	km 100,4 N606 rue Ry Sauvage, km 102,6 N606 rue Jehoster dir Hautregard,				
ANDALA II I E	km 105,3 Hautregard route de Remouchamps	105,3		15h06	15h00
AYWAILLE	Remouchamps N697 rue de Spa, km 110,4 N666 av de la Porallée, km 110,8 rue du Vieux Pont, km	106,6	11,4	15h18	15h02
	Zone déchets km km 111 rue du Hallage, km 111,1 rue du Broux,				
1er PASSAGE	km 111,2 rue Ladry dir La Redoute, km 111,5 rue Trotinfosse début GPM 6, Esplanade de la Redoute	112,3	5,7	15h27	15h10
DE LA LIGNE					
AYWAILLE	km 113,1 GPM 6 Côte de La Redoute, sommet de la Redoute dir Playe,	113,1	4,9	15h29	15h12
	km 114,1 Playe village Arétrécissemment, km 114,2 Playe, km 115,1 1,				
	km 116 Sougné Remouchamps rue de Hodister, km 116,5 rue En Leva,km 116,8 rue Redoute,				
	km 116,9 rue Ladry dir La Redoute, km 117,3 rue Trotinfosse	116,9		15h35	15h17
ARRIVEE	Esplanade de la Redoute	118	0	15h36	15h19



Règlement Particulier

1. Organisation:

L'épreuve dénommée « La Philippe Gilbert juniors » est organisée par le « GUIDON D'OR, Fan club Philippe Gilbert » sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale et de la Belgian Cycling. Elle se déroule le samedi 9 octobre 2021, départ à 13h55 et dimanche 10 octobre 2021, départ à 12h25.

2. Type d'épreuve :

L'épreuve est réservée aux athlètes de la catégorie Juniors. Elle est inscrite au calendrier UCI Hommes Juniors. L'épreuve est inscrite en classe MJ 2.1.

3. Participation:

L'épreuve est organisée exclusivement par invitation.

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes : équipes nationales, équipes régionales et de club, équipes mixtes.

Conformément à l'article 2.2.003bis du règlement UCI, le nombre de coureurs par équipe est de minimum 4 et de maximum 5 coureurs.

L'organisateur retiendra maximum 30 équipes de 5 coureurs

Chaque équipe (belge et étrangère) qui participe à une épreuve internationale UCI pour Juniors payera un montant de € 50,- à l'inscription auprès du jury. Ce montant est destiné au Fonds de la Jeunesse (article 2.1.005B du règlement de la Belgian Cycling)

4. Procédure d'inscription :

Veuillez trouver ci-dessous la procédure pour l'inscription des équipes dans des interclubs.

Au moins 60 jours à l'avance, l'organisateur invite l'équipe.

Au moins 50 jours avant l'épreuve, l'équipe invitée fait savoir à l'organisateur par écrit si elle désire participer à l'épreuve ou si elle

Au moins 40 jours avant l'épreuve, l'organisateur envoie la liste des équipes sélectionnées à Belgian Cycling et informe les équipes qui sont acceptées pour participer à son épreuve. Belgian Cycling active les équipes sélectionnées dans le module d'inscription online.

Au moins 20 jours avant l'épreuve, l'équipe envoie les noms du directeur sportif, coureurs et réserves dans le module d'inscription online (comp.kbwb-rlvb.com). L'équipe et l'organisateur reçoivent une confirmation par mail.

72 heures avant l'heure du départ de l'épreuve, l'équipe envoie les noms des titulaires et de deu remplaçants dans le module d'inscription online.

Au plus tard 15 minutes avant la réunion des directeurs sportifs, le directeur sportif de l'équipe doit confirmer au Collège des Commissaires l'identité des coureurs participants.

5. Permanence:

La permanence de départ se tient le samedi 9 octobre 2021 dès 10h à l'école communale Le Grand Mont - 107 rue de Bastogne à 4920 Harzé personne contact Gilbert Anita +32479700274.

- La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se font à la permanence de 10h30 à 11h40 le samedi 9 octobre 2021.
- La réunion des Directeurs Sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement UCI, en présence des Membres du Collège des Commissaires, est fixée à 11h55 à l'école communale Le Grand Mont -107 rue de Bastogne à 4920 Harzé
- La permanence d'arrivée le 9 octobre se tient à partir de 14h30 : Club Nouse du Tennis - 11 rue de l'Eglise à 4987 La Gleize, personne contact Gilbert Anita +32479700274.
- La permanence d'arrivée le 10 octobre se tient à partir de 13h30 : Centre récréatif - 10 rue Marsale à 4920 Remouchamps personne contact Gilbert Anita 0032479700274.
- Le double dossard est d'application. A l'inscription, l'Organisateur remettra à chaque Directeur Sportif un jeu double de dossards et 5 plaques de cadre, ceux-ci ne seront pas à restituer après l'épreuve.

Des réserves de dossards et plaques de cadre seront à disposition auprès du Juge à l'Arrivée à la signature de la feuille de départ.

- Le Directeur de Course sera le nommé GILON Christian domicilié rue du Bassin,8 à 4800 Verviers GSM +32498578312 email: cgilroy@skynet.be
- Le Directeur de Course adjoint sera le nommé Jeannot Gilbert, domicilié rue Bellinheid, 12 à 4920 Remouchamps. Téléphone +3243844336, GSM +32474220545, email: jeangilbert@hotmail.fr
- Le coordinateur sécurité sera le nommé Christian Gilbert, domicilié rue Bellevue, 1 B-4920 Harzé. Téléphone +3243844336, GSM +32474958008, email: sophierixhon@hotmail.com

6. Signatures:

Les opérations de signature de la feuille de départ se feront au podium à l'école communale Le Grand Mont - 107 rue de Bastogne à 4920 Harzé

Pour la 1ère étape de 12h30' à 13H30', par équipe, suivant ordre remis par l'Organisateur.

Pour la 2eme étape de 11h00' à 12h05', par équipe, suivant ordre inversé des voitures.

7. Radio-tour:

Les informations courses sont émises sur la fréquence 164,63125 canal 1.

8. Voitures techniques:

Chaque équipe a le droit de mettre un véhicule d'assistance dans la course. L'ordre des voitures sera établi par tirage au sort au cours du briefing, selon les règlements de l'UCI. Un laissez-passer sera également délivré aux véhicules d'assistance « soigneur »

- Lors des arrivées, les voitures des Directeurs Sportifs et autres suiveurs (à l'exception des véhicules des membres du Jury des Commissaires, des voitures neutres, du médecin et de sécurité) sont tenues d'emprunter la déviation mise en place par l'Organisateur.
- Le service d'assistance technique neutre est assuré deux voitures neutres et une moto neutre.

9. Assistance médicale :

Deux ambulances et un médecin suivront la course.

10. Ravitaillement:

Les ravitaillements seront autorisés à partir des voitures techniques après 30 km jusqu'à 20 km avant l'arrivée et suivant les modalités reprises aux articles 2.3.026 et 2.3.027 du règlement UCI.

Etape 1 : une zone de ravitaillement est également prévue au km 60,1 et des zones déchets km 20,8 - 30,3 - 60,1 - 79,7.

Etape 2 : une zone de ravitaillement est également prévue au km 62,1 et des zones déchets km 34,4 - 61,8 - 85,2 - 110,8.

11. Délais:

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 12% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'Organisateur.

Les délais d'élimination en course sont fixés à cinq minutes de retard par rapport au peloton principal. Il est rappelé aux coureurs, et plus spécialement aux coureurs attardés, que le code de la route doit être respecté.

12. Classements:

Le Classement Général Individuel (Maillot Vert) sera calculé par addition des temps enregistrés par le chronométreur, en tenant compte des bonifications et des pénalités. En cas d'égalité dans le classement général au temps, le total des places obtenues dans les différentes étapes départagera les coureurs. En dernier ressort ce sera la place obtenue dans la dernière étape qui sera prise en compte.

- Le Classement par Equipes du jour sera établi après chaque étape. Il s'obtiendra par l'addition des 3 meilleurs temps individuels de chaque équipe. En cas d'égalité, les équipes seront départagées par l'addition des places obtenues par leurs 3 meilleurs temps de l'étape. En cas de nouvelle égalité, les équipes seront départagées par la place de leur meilleur coureur au classement de l'étape.
- Un Classement Général par Equipes sera établi après chaque étape. Il s'obtiendra par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe dans toutes les étapes courues. En cas d'égalité, il sera fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage: 1° Nombre de premières places dans le classement par équipes du jour, 2° Nombre de deuxièmes places dans le classement par équipes du jour, et ainsi de suite. S'il y a toujours égalité, les équipes seront départagées par la place de leur meilleur coureur au classement général individuel. Toute équipe réduite à moins de trois coureurs est éliminée du Classement Général par Equipes.
- Le classement de la Montagne G.P.M. (Maillot Blanc à Pois Rouges) sera établi par l'addition des points attribués sur l'ensemble des deux côtes répertoriées le premier jour et des six côtes répertoriées le deuxième jour. Les trois premiers coureurs y recevront respectivement 5, 3 et 2 points. En cas d'ex aequo, le nombre de 1ères places aux sommets des côtes sera déterminant et en cas de nouvel ex-æquo, la place au classement général individuel au temps sera prise en considération.

13. Trois derniers kilomètres :

La règle des 3 derniers kilomètres ne sera pas d'application

14. Prix:

L'Organisateur paiera les prix par transfert bancaire dans les 8 jours de la fin de l'épreuve. <u>Les équipes veilleront à communiquer leur numéro de compte au plus tard lors de la confirmation des partants.</u>

Prix Individuels par étape : 910 €

175€	100€	75 €	60€	50€	50€	50€	50€	50€	50€
20 €	20€	20€	20€	20€	20€	20€	20€	20€	20€

Prix Individuels classement général : 385 €€

70 €	40 €	30€	25€	20 €	20 €	20 €	20€	20€	20€
10 €	10€	10€	10€	10€	10€	10€	10€	10€	10 €

Prix interclubs : 380 €

75€	60€	50€	35€	30€
25€	20€	15€	10€	10€
10€	10€	10€	10€	10€

Prix G.P.M. : 250 €

125€ 75€ 50)€
-------------	----

15. Antidopage:

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage de la Belgian Cycling et de la Communauté Française s'applique conformément aux dispositions de la loi Belge.

Etape 1 : le contrôle antidopage à lieu au Club House du 11 rue de l'Eglise à 4987 La Gleize

Etape 2 : le contrôle antidopage a lieu au Centre récréatif 10 rue Marsale à 4920 Remouchamps

Un fléchage sera installé depuis la ligne d'arrivée jusqu'au local contrôle antidopage, situé près des vestiaires.

16. Protocole:

Sont tenus de se présenter aux cérémonies protocolaires qui se tiendront à hauteur de la ligne d'arrivée :

- A l'issue de la 1ère étape :
- · Les trois premiers coureurs de l'étape
- · Le leader du classement général individuel (maillot vert)
- · Le premier du classement de la Montagne (maillot blanc à pois rouges)
- A l'issue de la 2ème étape :
- · Les trois premiers coureurs de l'étape
- · Les trois premiers du classement général individuel
- · Le premier du classement de la Montagne

17. Environnement:

Des poubelles seront placées dans la zone de départ, dans la zone d'arrivée ainsi que dans les vestiaires. Nous demandons de respecter l'environnement, ainsi que les zones de déchets mises en place par l'Organisateur.

18. Covid:

Cette épreuve sera organisée dans le respect des protocoles « Covid » en vigueur le jour de l'épreuve. Nous demandons à tous les coureurs et encadrants de se conformer strictement à ce protocole.

19. Pénalités :

Le barème de pénalités de l'UCI est le seul applicable. Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par le Collège des Commissaires conformément aux dispositions en usage à l'UCI ou à la Belgian Cycling.

GILON Christian

Directeur de course

GILBERT Jean

Président organisation

BURGUET Patrick

Coordinateur Compétitions FCWB Comité Régional de Liège

Collège des commissaires / College van commisarissen:

DEMPERE RODA José Ramo Voorzitter/Président UCI **MAIRLOT Laurent** Aankomstrechter/Juge d'Arri

TONGLET Bernard Com. 2

LEJEUNE Denis Com. 3

BURGUET Patrick Com. 4

CRASSET Guy Crono/Chrono

VANSTEN Kris Operator MYLAPS & UITS

WILLEMS Cedric Com. Moto

BETTONVILLE Jean-Marie Piloot moto SUZUKI 1

Fotofinish

LIEGE - BOURDOUX Jean

Telecom

Radio tour 2 - Freq. Kan 2 - 160.10625

FCWB

HAVELANGE Michel - Speaker Radio Tour

National Reportage Team

HAVELANGE Freddy Speaker Radio Tour **PLOMB Rudy** Informant Moto

Liste des hôpitaux:

Citadelle Liège

Boulevard du 12e de Ligne, 1 • 4000 Liège • +32 (0)4 225 61 11

CHU Liège

Domaine Universitaire du Sart-Tilman • Avenue de l'Hôpital - 4000 Liège • +32 (0)4 242 52 00

CHR Verviers

Rue du Parc • 4800 Verviers • +32 (0)87 21 21 11 • Urgence: +32 (0)87 21 24 00

Clinique Reine Astrid de Malmedy

Rue Devant les Religieuses • 4960 Malmedy • +32 (0)80 79 31 11 • Urgence: +32 (0)80 79 31 17

Responsables et collaborateurs:

Directeur de course : Gilon Christian +32 (0)498 57 83 12 Directeur de course adjoint : Gilbert Jeannot +32 (0)474 220 545 Coordination sécurité : Gilbert Christian +32 (0)474 958 008 Commissaire de la police locale : Pellet Stéphane +32 (0)497 400 145 Responsable ardoisier: Karlien Duyssens +32 (0)476 532 275 Moto GPM: Salmon Daniel +32 (0)477 34 6556 Responsable signaleurs: Gilbert Christian +32 (0)474 988 008 Ambulance: I.N.S. by Moreau +32 (0)4 377 20 88 Médecin: Doudou Jean-Raymond +32 (0)494 81 92 96 ou +32 (0)495 12 31 09 Responsable motos sécurités civils : Salmon Daniel +32 (0)477 34 65 56 Responsable voiture neutre: **NHT Vision** +32 (0)495 36 94 97 Responsable car balai: Lawarrée Jacky +32 (0)495 165696 Drapeau rouge 1: M Broodcorens Herman +32 (0)477 365 641 Drapeau rouge 2: Mme Broodcorens Herman +32 (0)477 943 743 Stany Valentin Drapeau vert: +32 (0)495 48 47 16

Roger Waucoumont

+32 (0)473 62 06 13

Responsable COVID-19:

Palmarès



ACCUMULATION OF	AND THE PERSON NAMED IN COLUMN TO A STATE OF THE PERSON NAMED IN COLUMN TO A S		The state of the s
1986 :	1.CORVERS F.	2.SCHRUFF (D)	3.STROUKEN P. (NL)
1987 :	1.STROUKEN P. (NL)	2.DORPER A. (D)	3.CORVERS F.
1988 :	1.STROUKEN P. (NL)	2.VERVORT W.	3.KEMPER G. (NL)
1989 :	1.NELISSEN D. (NL)	2.DEMARCIN F.	3.VETTENBURG D.
1990 :	1.VAN DE VOUWER K.	2.MISSOTTEN A.	3.GOOSSENS V.
1991 : 📘	1.MOOREN M.	2.LAFNEAU F.	3.DEMARBAIX S.
1992 :	1.JOACHIM B. (LUX)	2.RUTSAERT T.	3.ROODHOOFD Ch.
1993 :	1.PETTERS I. (NL)	2.VERBRUGGHE R.	3.DANIELS D.
1994 :	1.VANDEWALLE J.	2.DECEUSTER B.	3.DANIELS D.
1995 :	1.SPOORMAKERS S.	2.THEUNIS W.	3.BALCAEN J.
1996 :	1.VAN DER KOOIJ V. (NL)	2.TRICARIO A.	3.GUILLIAMS M.
1997 :	1.DE WARD B. (NL)	2.MURAVYEV D. (KAZ)	3.CAPELLE A.
1998 :	1.BAETENS	2.PAUWELS C.	3.GILSON A.
1999 :	1.THANS B.	2.DE WEERT K.	3.ABAKOUMOV I. (RUS)
2000 :	1.VAN KECK P.	2.KWANTEN Fr. (NL)	3.DE KORT K. (NL)
2001 :	1.PETERS S. (NL)	2.ENNEKENS S.	3.MONFORT M.
2002 : 🛨	1.VANSTARANTA J. (FIN)	2.STAMSNIJDER T.(NL)	3.BEERNAERT J.
2003 :	1.BAKELANTS J.	2.MELIS J.	3.DE GREEF F.
2004 :	1.MUSCAT R. (MALTE)	2.MAES N.	3.DEPREZ B.
2005 :	1.CRABE K.	2.BAUGNIES J.	3.JOSEPH S.
2006 :	1.LODEWICK K.	2.DE WINTER W.	3.LIGTHART P.
2007 :	1.ROBERT F.	2.KREDER R.	3.VERMOT J.
2008 :	1.BOEVE M. (NL)	2.DE JONGHE K.	3.BOSTER J. (NL)
2009 :	1.LUTGEN J. (NL)	2.DEBIE S.	3.FORGET G.
2010 :	1.STUYVEN J.	2.BECKERINGH D.	3.ADAMS J.
2011 :	1.CAPIOT A.	2.JULIUS J. (Afrique du sud)	3.RUYTERS B.
2012 :	1.VAN GESTEL D.	2.VAN DER POEL M.(NL)	3.DELTOMBE
2013 :	1.VAN GOMPEL M.	2.GALLE T.	3.VAN HOOYDONCK N.
2014 :	1.VAN DINGENEN J.	2.PALM M.	3.BOGAERTS S.
2015 :	1.BRUNEL A.	2.VAN DER HOORTST D. (NL)	3.LAMBRECHT B. (BE)
2016 :	1.PIDCOCK Thomas	2. BRUNEL Alexys (F)	3. VAN DER DOOL Jens (NL
2017 :	1.EVENEPOEL R.	2.GRIGNARD S.	3.SAUVAGNARGUES J. (GE
2018 :	1.CLAEYS R.	2. ASKEY L. (GBR)	3.HOUTEKIER J.
2019 :	1.BROUWERS E.	2. GELDERS G.	3.REINDERINK P.
2020 :	1.DE LIE ARNAUD	2. GREGOIRE ROMAIN (F	3.LABROSSE JORDAN (F)







